

# LES COSTUMES D'AUDIENCE



*Les robes et accessoires ont traversé le temps au gré des évolutions historiques et des bouleversements politiques, se chargeant ainsi d'une symbolique forte.*

Jusqu'au XVIIIe siècle, ces robes amples étaient portées au quotidien et à longueur de journée par les magistrats comme symbole du prestige de leur profession.

Après l'interruption révolutionnaire, lorsque le Consulat et l'Empire réorganisèrent la magistrature, furent créées des séries de costumes correspondant aux trois catégories de juridictions : cour de cassation, cour d'appel et tribunaux de Grande Instance. Depuis l'arrêté du 23 décembre 1802 et le décret du 30 mars 1808, tous les magistrats doivent porter, en audience, leur costume. Un tableau des costumes judiciaires a été élaboré dans le code de l'organisation judiciaire de 1978. Aujourd'hui, le costume judiciaire ne symbolise plus l'appartenance des magistrats à la justice royale.

Le rabat et l'épitoge sont les deux principaux accessoires qui permettent de distinguer les professions judiciaires.

*« La robe est un symbole d'uniformité, d'égalité entre les trois magistrats qui composent le tribunal et de rappel à ceux-ci des devoirs de leurs charges ».*

*« Symbole, la robe est signe d'intemporalité, d'universalité. La permanence du costume judiciaire représente la permanence de l'institution judiciaire et sa capacité à maintenir ses rites ».*

*Alain Girardet*

Aujourd'hui elles permettent notamment de marquer la distance entre l'individualité des magistrats et la fonction qu'ils occupent. Tout le formalisme judiciaire répond à cet objectif mais témoigne de surcroît de l'importance des situations concrètes qui se jouent pour les différents protagonistes des audiences.

Des tentatives de réformes ont d'ailleurs échoué malgré de nombreux détracteurs. Si Robert Badinter proposait de moderniser l'institution judiciaire et notamment ses costumes, pour Antoine Leca, professeur de droit à la faculté de droit et de sciences politiques d'Aix-Marseille III, « en revêtant la robe, le professeur, le magistrat, l'avocat, se fait l'héritier d'un patrimoine historique immense. C'est porter sur lui, en lui, un titre d'héritage, qui renvoie à ce qu'il y a eu de plus grand dans la civilisation de l'Occident : l'attachement à la tradition et la prééminence du droit, irremplaçables piliers de la liberté ».

➤ **Pour toutes les audiences solennelles** (audience de rentrée, réception du garde des sceaux ou du président de la République, cour d'assises, prestation de serment et renvoi après cassation), les magistrats portent leurs tenues d'apparat :



○ **La robe noire ou rouge,**

○ **Une ceinture de soie** (selon les juridictions bleues, noires ou rouges à franges d'or), de fourrure pour les plus hautes fonctions judiciaires,

○ **Une toque galonnée** (chapeau) selon la fonction ainsi que de **gants blancs**. *A noter que les toques ne sont plus en usage depuis longtemps, tout au plus les magistrats les tiennent-ils à la main pour les audiences les plus solennelles.*

➤ **Pour les audiences ordinaires** (appels correctionnels, affaire civiles) :



○ Les conseillers et avocats généraux, qui sont les juges et les procureurs d'une cour d'appel **gardent la robe noire en usage devant le tribunal judiciaire** (*le rouge n'est porté que pour les audiences solennelles*),

○ Les robes d'avocat général et de président de chambre de cour d'appel sont très souvent ornées de **médailles** : la légion d'honneur et l'ordre du mérite.

Les robes des magistrats ont **deux simarres**, c'est à dire deux revers de soie noire de chaque côté des boutons. Les procureurs et juges ont rigoureusement la même robe devant le tribunal judiciaire (ils font partie du même corps de fonctionnaires), la différence entre un avocat général et un président de chambre de cour d'appel est un liseré doré sur la toque.

➤ **Les robes ne sont portées que dans les audiences publiques.** Les audiences de cabinet (juge des enfants, juge aux affaires familiales, juges d'instruction) ont lieu le magistrat en tenue civile, seul l'avocat portant la robe car il n'est pas chez lui et exerce ses fonctions.

Grade du magistrat	Robe	Ceinture	Costume
<p>Premiers présidents et présidents de chambre des cours d'appel</p> <p>Procureurs généraux et avocats généraux des cours d'appel</p>	<p>Rouge, à grandes manches, à revers bordés d'hermine.</p>	<p>De soie noire, avec franges.</p>	
<p>Conseillers des cours d'appel</p> <p>Substituts généraux des cours d'appel</p>	<p>Rouge, à grandes manches.</p>	<p>De soie noire avec franges.</p>	
<p>Présidents (sauf exceptions), Premiers vice-présidents, vice-présidents et juges des tribunaux judiciaires</p> <p>Procureurs de la République (sauf exceptions), procureurs-adjoints, vice-procureurs et substituts près lesdits tribunaux</p>	<p>Noire, à grandes manches.</p>	<p>De soie bleu-clair, avec franges.</p> <p>De soie noire à Paris et autour.</p>	